

Montréal, le 23 juin 2005

Par courriel et par télécopieur

Me Yves Fréchette
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me André Turmel
Fasken Martineau Dumoulin
Tour de la Bourse
800, Place Victoria – bureau 3400
C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Dossier R-3550-2004
Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2005-2014 du
Distributeur**

Chers confrères,

La Régie accuse réception de la lettre de la FCEI datée du 21 juin 2005 demandant une réouverture d'enquête dans le dossier mentionné en titre et de la réponse du Distributeur datée du 22 juin 2005 à cet égard.

Le Distributeur retient 8 MW à la suite de l'appel d'offres sur le bloc d'énergie produite à partir de cogénération. Il en prévoyait 350 MW. La Régie ne considère pas que ce fait justifie une réouverture d'enquête pour le présent Plan d'approvisionnement. Elle croit que ce déficit peut être traité par les parties dans leurs argumentations écrites et maintient donc l'échéancier prévu à ces fins.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mg

c.c. Tous les intervenants